

Edouard VII et M. Loubet qui, lui aussi, est fort acclamé.

Le roi et le président de la République sont arrivés à la Comédie-Française à huit heures et demie.

M. Jules Claretie, administrateur général, et M. Delcassé, secrétaire général, ont été précédés par les huissiers, ont conduit le roi Edouard VII et M. Loubet à l'avant-scène de gauche des premiers loges.

Le roi et M. Loubet sont montés par l'escalier.

A leur entrée dans la loge, la salle entière s'est levée. Le roi s'est assis entre Mme Loubet et le président. Au second rang, se trouvaient les généraux de Lacroix et Dubois, l'amiral Fournier, le colonel Silvestre, le commandant Chebadon, le capitaine de frégate Huguet, M. Abel Combarieu.

Edouard VII portait l'habit avec la rosette de la Légion d'honneur. M. Loubet avait également une rosette rouge à sa boutonnière.

Après la présentation, le roi, accompagné par M. Loubet, a été reconduit avec le même cortège à son arrivée.

Le peloton de gardes à cheval escorte à nouveau l'équipage royal. Des vivats retentissent.

A minuit dix, Edouard VII avait regagné l'ambassade et M. Loubet l'Elysée.

Une fête extraordinaire n'a cessé de régner sur les boulevards pendant toute la soirée où la foule s'est portée, après le départ du roi pour le Théâtre Français.

Un grand nombre de maisons de commerce avaient brillamment illuminé leurs façades qu'une foule nombreuse et amusée admirait.

## LA JOURNÉE DE SAMEDI

Paris, 2 mai. — La journée d'aujourd'hui s'annonce comme devant être plus belle encore que celle d'hier. Des huit heures et demie, les voitures de la présidence viennent prendre à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré les hauts fonctionnaires de l'ambassade d'Angleterre pour les conduire à la revue de Vincennes.

M. LOUBET A L'AMBASSADE

A 9 heures précises, le président de la République arrive à l'ambassade dans un superbe landau attelé de quatre chevaux bai clair montés par des artilleurs. Dans le landau ont pris place le général André, ministre de la guerre, qui est assis à la gauche du président de la République ; en face, M. Abel Combarieu et le général Dubois, les deux secrétaires généraux de l'Elysée.

M. Loubet est reçu au bas des marches qui conduisent au vestibule d'honneur par l'ambassadeur et les attachés militaires anglais, qui le conduisent dans les grands salons, auprès du roi d'Angleterre.

Après avoir conversé quelques instants de la façon la plus cordiale, les deux chefs d'Etat se dirigent vers la voiture présidentielle, dont le roi Edouard VII occupe la place de droite et le président de la République celle de gauche.

En face sont assis le ministre de la guerre et le général Dubois.

Edouard VII a revêtu l'uniforme defeld-march qui portait hier à son arrivée ; un large manteau gris est jeté sur ses épaules.

Dans la seconde voiture suivent l'ambassadeur, l'amiral Fournier, le général de Lacroix et M. Abel Combarieu. Le piquet de service, placé dans la cour de l'ambassade, rend les honneurs, le tambour bat aux champs.

## NOUVELLES ACLAMATIONS

A neuf heures et quart, le cortège royal, escorté par les cuirassiers, dirige par la rue Royale et la rue de Rivoli vers le terrain de la revue.

Le public qui était massé derrière les agents, rue du Faubourg-Saint-Honoré, acclamait le roi et le président de la République sur leur passage. Les parcours, relativement courts, ont été effectués sans incident.

Faubourg-Saint-Honoré et rue Royale, la foule est nombreuse. Elle augmente encore rue de Rivoli où, de fenêtres des grands hôtels partent des acclamations nourries. Le nombre des curieux grossit de plus en plus jusqu'à la rue Saint-Antoine. Les fenêtres du Louvre regorgent de monde.

Rue Saint-Antoine, rue de la Bastille, il y a aussi beaucoup de monde.

Avenue Daumesnil, 115, des enfants du patronage musical, rue Fontaine, des bambins jouent sur le violon le "God save the King" et la "Marseillaise".

Place Daumesnil, l'escorte se dédouble ; la moitié continue à escorter la voiture présidentielle.

Les trois escadrons qui restent place Daumesnil mettent pied à terre. Ils reprennent le cortège au roi et le président de la République est fait par la gendarmerie. Toujours beaucoup de monde.

Cris de Vive Loubet ! Vive la République ! auxquelx se mêlent ceux de : Vive le roi !

## La revue de Vincennes

Les tribunes du champ de courses de Vincennes, où a eu lieu la revue, ont été décorées par les soins du génie militaire.

Le centre est occupé par la tribune royale, avançant légèrement sur les autres. En bas et de chaque côté de cette tribune sont des pylônes formés en faisceaux d'armes. La tribune royale, ainsi que les deux autres tribunes officielles, sont garnies de tentures et de drapeaux aux couleurs d'or. Des trophées d'armes et des drapeaux en garnissent le fond.

De chaque côté de la tribune royale, deux tribunes ont été réservées pour les personnalités officielles. Cette tribune est réservée au corps diplomatique et aux attachés militaires de droite au bureau des deux Chambres et aux corps constitués.

Le grand-duc Boris de Russie assisté à la revue dans la tribune du corps diplomatique. L'ambassadeur d'Angleterre est arrivé des premiers à Vincennes et s'est rendu dans la tribune royale, où il a été rejoint par les militaires venus isolément.

Les bureaux du Sénat et de la Chambre se sont rendus en corps à Vincennes, escortés par les dragons armés de la lance.

Aux abords du terrain de la revue la foule est très nombreuse.

Toutes les allées du bois de Vincennes conduisent au plateau de Gravelles sont sillonnées par une foule nombreuse de piétons et de voitures-automobiles.

Les tribunes sont bientôt envahies et regorgent de monde. Dans l'enceinte du pesage des généraux, des officiers de toutes armes sont réunis. Un détachement d'infanterie fait la haie de la piste à la tribune royale.

A 9 heures, les troupes prennent leurs emplacements : l'infanterie du côté de Joinville, la cavalerie et l'artillerie dans le fond, du côté du donjon.

A 10 heures canon tonne, annonçant l'arrivée du roi et du président de la République. La voiture royale, précédée d'un peloton de cuirassiers, est escortée par un régiment de cuirassiers, pénètre sur le champ de courses. Les troupes portent les armes, les tambours battent et sonnent « aux champs ».

Des acclamations se font entendre.

La dauphin présidentielle passe devant le front des troupes, escortée par le général gouverneur commandant la place de Paris, puis devant le président descendant de voiture.

A ce moment les acclamations redoublent : « Vive le roi ! Vive Loubet ! » crie la foule.

Le roi salue. Il se rend à la tribune royale et serre la main des ministres, des présidents des deux Chambres.

Devant la tribune il salue la foule qui de nouveau l'acclame, et le défilé commence aussitôt.

Les douaniers et les bataillons de chasseurs ouvrent la marche.

Les douaniers défilent avec une perfection qui soulève les acclamations de la foule. En passant devant la tribune royale, les officiers saluent de l'épée, le drapeau s'incline ; le roi et le président se lèvent stors et saluent.

Le défilé se continue par le génie, l'artillerie à pied et l'infanterie, les spectateurs applaudissent vigoureusement.

Pendant le défilé, le roi a à sa gauche le président de la République et à sa droite, les présidents du Sénat et de la Chambre et le général André.

Le défilé de l'infanterie terminé, l'artillerie avance et défie au trot.

L'alignement des pièces est parfait. Puis c'est le tour de la cavalerie qui défie au trot. D'abord les dragons armés de la lance, puis les cuirassiers.

L'artillerie de la division de cavalerie termine le défilé.

Le gouverneur de Paris vient alors se placer au pied de la tribune et la charge finale a lieu, soulevant des tonnerres d'applaudissements.

Le gouverneur général s'avance et salue le roi et le président de la République de l'épée. Pendant le défilé, le roi a témoigné au général André son admiration pour la tenue et la correction des troupes.

**LE DEPART**

Lorsque le roi et le président de la République sont remontés en voiture avec M. Emile Combes qui a remplacé le général André, les mêmes acclamations de « Vive le roi ! Vive Loubet ! Vive la République ! » se sont fait entendre.

**A L'HOTEL-DE-VILLE**

Après la revue, le roi et M. Loubet se sont rendus à l'hôtel de Ville où ils furent reçus par M. Deville, président du Conseil municipal ; le préfet de la Seine, le préfet de police.

Le roi serre la main au président et au préfet ; il traverse, côté à côté avec le président de la République, le salon où sont groupés les conseillers municipaux et généraux, les hauts fonctionnaires des deux préfectures, les chefs des divers services municipaux, puis pénètre dans la salle des Prévôts.

Deux fauteuils sont placés au milieu de la salle ; pendant que la garde joue la Marseillaise, le roi s'assied dans le fauteuil de droite et le président de la République dans celui de gauche. Derrière les chefs d'Etat se tiennent deux : M. Delcassé, ministre des affaires étrangères ; les attachés de protocole et les représentants de la municipalité, debout également, leur font face.

M. Deville, président du Conseil municipal s'approche le premier, s'incline, et d'une voix où l'on sent percer quelque émotion, prononce les paroles suivantes :

« J'ai l'honneur, au nom du Conseil municipal, des représentants de nos services communaux, des chefs des grandes compagnies et associations parisiennes, en présence de M. le président de la République, de remercier Votre Majesté de sa visite à l'hôtel de Ville, que nous accueillons avec la joie, la façon particulièrement gracieuse dont Elle l'a voulu faire. »

La population de notre Cité salue le retour d'un héros qu'elle est habituée à entourer de respectueux hommages. Elle se félicite que M. Loubet pas plus qu'il n'est oublié, et au sujet duquel elle partageait, l'année dernière, les douleurs inquiètes du peuple britannique.

Nous apprécions, nous, tout l'honneur et tout l'intérêt de votre visite à son hôtel de la Ville. Vous avez été deux lions voisins et un gage de relations toujours plus étroites et plus cordiales entre deux grandes capitales : Londres et Paris.

M. Deville prie le roi, qui écoute avec attention, approuve de la tête à plusieurs reprises. Il manifeste également sa satisfaction au cours de l'allocation de M. de Selves, qui parle après M. Deville :

« Sir, le préfet, M. le président du Conseil municipal, tous expriment le salut respectueux des élus de Paris. »

Que Votre Majesté permette au chef de l'administration parisienne de s'associer aux paroles qui viennent d'être prononcées et de lui adresser à son tour, en ses hommages, les hommages de ses collaborateurs à tous les degrés, grands ou modestes ouvriers de la richesse et de la beauté de la Cité qui a l'honneur de recevoir Votre Majesté.

Paris est reconnaissant de la visite que Votre Majesté daigne faire à son hôtel de ville. Il enregistre comme une date historique de plus et il forme les vœux les plus sincères pour le bonheur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine impératrice, de la famille royale et des peuples aux destinées desquels Votre Majesté se préoccupe.

Je prie M. le président de la République d'agréer la respectueuse expression de notre inaltérable attachement. »

Edouard VII se lève pour répondre à la fois aux deux représentants de la Ville :

« J'ai été très heureux de voir et d'entendre combien je suis vivement touché de vos bonnes paroles. »

Il aurait été fâcheux que, passant par votre belle ville, je n'aie pu m'arrêter un moment devant l'hôtel de ville. Bien sincèrement, je vous remercie pour l'accueil que vous me faites aujourd'hui.

Je n'oubliai pas ma visite à votre charmante Cité. Et je puis vous assurer que je suis revenu avec le plus grand plaisir chez vous, où je suis traité exactement comme chez moi. Je vous remercie de tout cœur.

Le roi souligne ses paroles de remerciement de nouvelles poignées de main au préfet et au président. La musique joue le God Save the King.

**DE L'HOTEL-DE-VILLE A L'AMBASSADE**

Le roi sort du palais municipal à midi dix. L'escorte enveloppe son landau, qui suit le quai de Gesvres.

Il traverse la place du Théâtre-Français et prend l'avenue de l'Opéra. Toutes les fenêtres sont garnies de drapeaux et de spectateurs. A diverses reprises, on applaudit très fort. Le roi salue en souriant.

Un vent contraire au souverain la décoration de l'Opéra. Après avoir suivi l'avenue de l'Opéra, le cortège s'engage dans la rue de la Paix. Le coup d'œil est féérique. Les girandoles de lampes électriques allumées esquivent au-dessus de la tête du roi un dôme doré ; des centaines d'orfèbres flottent au vent et partent aux quatre coins de la rue, qui se décorent, émergent les têtes rutilantes des ouvrières des maisons de couture. Ces petites charismes font au souverain un accueil chaleureux. Elles crient : « Vive Edouard ! » et agitent en son honneur leurs mouchoirs blancs et rouges.

Après la rue de Castiglione, le cortège, qui a accompli le crochet prévu, reprend la rue de Rivoli et regagne le faubourg Saint-Honoré par la rue Royale. Ce ne sont, dans ces deux rues, qu'un monceau de couleurs françaises et anglaises et que des milliers d'électriques. La foule est gaie et sympathique.

Le roi rentre à l'ambassade à midi et demi.

**A LONGCHAMP**

Un après-midi de courses exceptionnel a été ajouté au programme, on le sait, sur la

proposition du Jockey-Club. Le roi Edouard VII accepta volontiers cette offre d'une fête sportive, et c'est ainsi qu'il revint aujourd'hui le cadre qui fut si longtemps familier au prince de Galles. Longchamp et sa pelouse, ses hauteurs du rivage et les élégantes parisiennes, le moulin et la route des Tribunes, les allées toulouses qui bordent le fleuve et les jolis coléaux de Meudon. Il n'est pas osé de croire que le roi Edouard VII, revêtant ce décor que, prince de Galles, il appréciait, sentit quelque émotion. Avec son drapeau un peu de regret du temps passé — à traverser le Bois en grande escorte, et à pénétrer dans l'enceinte du pesage dans l'apparat de la pompe officielle.

Cette journée de mai invitait les Parisiens à la promenade sur le passage du roi. Le Temps était doux ; soleil lumineux, brise légère ; le Bois avait le charme des plus doux après-midis de printemps. Et comme la plupart des magasins avaient clos leurs volets, les principaux administrateurs congédiés furent employés en l'honneur du souverain, Paris avait pris son air d'indianaché.

Vers trois heures, la voiture présidentielle arrive à l'ambassade. M. Loubet, qui a à ses côtés M. Combarieu, le général Dubois et un officier de sa maison militaire, est salué par des acclamations qui lui saluent en souriant.

Au moment où l'atelage dessine sa courbe pour pénétrer dans la cour de l'ambassade, un léger accident se produit. Un garde est apparu sous le portail, gênant par sa présence les manoeuvres des conducteurs. Les chevaux se lâtent brusquement vers la gauche de gauche.

Mais, aussitôt, un agent s'est précipité au-devant des deux chevaux de tête, qu'il ramène devant l'entrée. La voiture repart vers, mais accrochant une borne en passant devant la loge du concierge.

Une vive émotion s'empare de la foule, qui suit des yeux cette manoeuvre mouvementée. Les piqueurs, cependant, restent maîtres de leurs chevaux, et le président peut entrer sans encombre.

Cinq minutes après, les tambours de la garde d'honneur battent de nouveau « aux champs ! » La voiture revient. Cette fois, le roi Edouard est assis à droite du président. Au moment où il repart, une formidable explosion se fait entendre dans la direction du cortège part du galop dans la direction de la rue Royale.

Le cortège, parmi ces cris sympathiques, gagne la rue Royale, où la foule est extraordinairement compacte. La Comédie, les Champs-Elysées, l'avenue du Bois. Tout le long du parcours, de vives acclamations s'élèvent au passage du roi et du président ; tous deux s'inclinent en souriant et saluent.

Le cortège, après avoir traversé le Bois par la route de Suresnes, l'allée des Saules, le retour de Longchamp et la route de Tribunes, la Cascade, où les curieux vont en grand nombre, arrive un peu avant trois heures à l'entrée de l'hippodrome dont un important service d'ordre a dégagé les abords. Le drapeau est aussitôt hissé sur la tribune présidentielle et M. Loubet y conduit son hôte. Il y a foule au pesage et sur la pelouse ; c'est le public des grandes journées sportives.

Le public se presse nombreux dans les différentes enceintes et au pesage les clairsemés du printemps ont remplacé les imperméables.

L'objet d'art offert par Edouard VII au gagnant du prix « Persimmon », est une magnifique coupe en or massif, de style italien ; elle porte sur le pied les armes royales et sur le socle le nom de l'artiste.

La première course a été courue aussitôt l'arrivée du roi.

Onze chevaux y prennent part. Elle est gagnée par *Chrysothems*, une fille de *Persimmon* ayant appartenu au roi ; *2. Black Dorian* ; *3. Ardalis*.

A 3 h. 20, le service du contrôle établit que 7.800 visiteurs sont sur le champ de courses.

La deuxième course a été courue à 3 heures 5. En voici le résultat : *1. Imperator* ; *2. Valpurga* ; *3. Imperator*.

Après les épreuves, le roi et M. Loubet ont quitté le champ de courses au milieu d'acclamations prolongées.

## L'APRES-MIDI A PARIS

Les grands boulevards et l'avenue des Champs-Elysées ont présenté toute l'après-midi une animation semblable à celle des grandes fêtes de fête. Les parades des faubourgs se sont répandues entre l'Opéra et l'Elysée, à tel point qu'un service d'ordre a dû être établi entre la rue Boissy-d'Anglas et la place Beauvau, afin de canaliser la foule sans encombre.

L'hôtel de l'ambassade d'Angleterre et le palais de l'Elysée ont été particulièrement entourés par la foule, curieuse d'assister aux allées et venues des voitures de fournisseurs chargés de préparatifs du dîner de ce soir.

Vers cinq heures, les boîtes ont fait évacuer le faubourg Saint-Honore, rue de la Paix, afin de permettre au cortège de rentrer à l'ambassade sans encombre.

## Faits Divers

### DANS LA REGION

## LA GRÈVE

### La Gorgue-Estaires

**LA JOURNÉE DU PREMIER MAI**

La journée du 1er mai a été absolument calme comme les précédentes. M. le maire d'Estaires avait bien voulu, à la demande des grévistes, suspendre les rigueurs de son arrêté : trois cents camarades ont pu se grouper sur la place de l'Hôtel de Ville, drapeau déployé, et en chantant l'Internationale, l'hymne d'espérance des travailleurs.

Les délégués des six usines en grève ont été reçus à la mairie, par le maire ; ils ont leur mémoire de revendications qui a été transmis à M. le préfet. Les manifestants se sont ensuite dispersés, et il n'y a pas eu de manifestations de moindre intérêt.

M. Dupont doit comprendre, maintenant, la parfaite inutilité de son arrêté interdisant tout attroupement, même de cinq personnes (!) ; il a pu le prendre dans un moment d'irraisonnée panique, après l'arresté qui visait le groupement de la rue de la Paix. Mais il ne le justifie. Assurément il n'est pas dangereux puisque personne ne bouge et ne veut bouger ; mais il n'est pas seulement inutile, il est nuisible, car il empêche les grévistes d'être maintenus à leur poste et d'affirmer leur ferme résolution de ne pas se départir un instant du ceime le plus absolu, ils ont démontré leur sincérité ; M. le maire fera-t-il acte d'administrateur avisé, en levant son arrêté, bien qu'il ait été porté en vertu de votre parole ; je lève mon arrêté. Cette mesure acheverait de ramener le calme dans tous les esprits ; elle serait approuvée par toute la population d'Estaires.

**LES REVENDICATIONS DEFINITIVES**

Les délégués ont arrêté pendant la journée de samedi, le texte des revendications qu'ils présenteront lundi à la séance de conciliation.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la présidence de M. le juge de paix de Merville de la place d'Artois, qui avait été nommé par le conseil municipal d'Estaires.

En vertu de la loi du 27 décembre 1892, articles 1, 2, 3 et 10 — et vu la demande qui lui en est faite, le juge de paix de Merville de la place d'Artois, a tenu une séance le 1er mai à 11 heures, sous la prés